

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024 A 19H30

L'an deux mil vingt-quatre, le sept Octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, Mme Magali TETRAULT, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Adrien BERTON, M. Thierry LARCHER, M. Hervé BARON, M. Mathieu MERER, Mme Sophie NICOLAS, M. Jérôme ROY, M. François BASSET-CHERCOT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Etait excusé : M. Vincent PARAT

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

- **Autorisation de poursuite de la procédure de résiliation de bail par devant le juge des contentieux de la protection près du Tribunal judiciaire de TOURS.**
- **Demande de subvention APE Collège « André DUCHESNE »**
- **Remboursement de facture : Achat Octobre Rose 2024**

- **Autorisation de poursuite de la procédure de résiliation de bail par devant le juge des contentieux de la protection près du Tribunal judiciaire de TOURS.**

Dél. n°2024.07.10.052/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires du logement sis 8 cour de Laiterie – 37220 Parçay-sur-Vienne n'ont pas manifesté l'intention de régler leur dette dans les délais impartis malgré la délivrance du commandement de payer de l'huissier.

Les délais légaux étant expirés, Monsieur le Maire, et suite à la demande de l'huissier en date du 01/10/2024, propose à l'assemblée la poursuite de la procédure en résiliation de bail par devant le juge des contentieux de la protection près du Tribunal judiciaire de Tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la poursuite de la procédure en résiliation de bail par devant le juge des contentieux de la protection près du Tribunal judiciaire de Tours concernant les locataires du logement communal sis 8 cour de Laiterie – 37220 Parçay-sur-Vienne,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents concernant la dite affaire.

- **Approbation du conseil municipal du 09/09/2024**

Dél. n°2024.07.10.053/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 9 septembre 2024.

- **Voirie 2024 – Devis**

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal avait évoqué qu'il était nécessaire de trouver une solution pérenne d'aménagement de la route à Vauraye.

Aussi, après avoir reçu les préconisations de professionnels, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les travaux suivants :

- **SARL ADTP :**

Dél. n°2024.07.10.054/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

- Debernage et création d'un petit fossé, création de deux dos d'âne en béton (dans le bois) pour évacuer l'eau pour un montant de 6 095€ HT soit 7 314 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise SARL ADTP pour un montant de 6 095€ HT soit 7 314 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à cette opération.

- **COLAS :**

Dél. n°2024.07.10.055/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

- Remise en état de la route (montée de Vauraye), compactage, fourniture et mise en œuvre d'un tricouche pour un montant de 16 294.95 € HT soit 19 553.94 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de la société COLAS pour un montant de 16 294.95 € HT soit 19 553.94 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à cette opération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir également demandé des devis afin de faire élargir la route en bas du village des rois pour faciliter le croisement de deux véhicules. Le montant total de cette opération s'élèverait à environ 47 000 € HT. Il est convenu d'y réfléchir pour le prochain budget.

Il ajoute que, l'aménagement relatif aux ralentisseurs aux alentours du city stade sera également financé par le FDSR Socle 2024 car la subvention est cumulable avec les amendes de police. Cependant les travaux devront être finalisés avant début novembre pour pouvoir demander le règlement au titre du Socle 2024.

- **Demande de subvention FDSR – SOCLE 2025**

Dél. n°2024.07.10.056/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

Monsieur le Maire explique que des travaux de voirie vont être nécessaires et propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention du Fonds Départemental de Solidarité Rurale au titre du Socle 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de travaux de voirie.
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention 2025 au titre de l'enveloppe « Socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 8 386 € pour les travaux de voirie.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou demande se rapportant à cette opération.

- **Travaux de végétalisation cour de l'école - avis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir assisté à une réunion avec le CPIE et les enseignantes de l'école concernant la végétalisation de la cour de l'école.

Il s'agit notamment de repenser les espaces extérieurs afin de sensibiliser à la biodiversité, s'adapter au changement climatique et favoriser l'effet d'ombrage dans la cour et également de développer les enseignements en extérieur.

D'autres réunions auront lieu pour peaufiner le projet et des subventions seront disponibles pour le mettre en place. Monsieur le Maire confirme que le conseil municipal aura son avis à donner sur le projet.

- **BU Commune : Admission en non-valeur**

Dél. n°2024.07.10.057/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

VU les listes n°4615330212 et 5249320012 de demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables déposées par Monsieur Bertrand VIANO, Comptable public, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non valeurs pour un montant de 4.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'admettre en non-valeurs les montants faisant l'objet des listes de demande jointes en annexe.

- CHARGE Monsieur le Maire d'établir les mandats correspondants.

- **BU Assainissement : Admission en non-valeur**

Dél. n°2024.07.10.058/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

VU les listes n°4785560412, 5003580312 et 6008800012 de demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables déposées par Monsieur Bertrand VIANO, Comptable public, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non valeurs pour un montant de 1 195.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DÉCIDE d'admettre en non-valeurs les montants faisant l'objet des listes de demande jointes en annexe.

- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

- **Budget participatif 2025 du Conseil Départemental pour un administré - avis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Le Conseil départemental a lancé la 3ème édition de son Budget Participatif au début de l'année 2024. La phase initiale de dépôt de projets s'est déroulée du 19 février au 30 juin 2024. A l'issue de celle-ci, 137 projets « Jeunesse » et 97 projets « adultes » ont été proposés par des citoyens et des associations.

Actuellement en phase d'instruction de ces projets, le conseil départemental sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet d'un administré de la commune, celui de la construction d'une paillourte avec l'association Slow Touraine (intégralement via l'organisation de chantier participatifs) afin de créer un éco-centre et lieu ressource accessible aux habitants de manière gratuite dans le cadre d'ateliers de sensibilisation, chantiers participatifs, projections et autres temps d'échange.

Le financement de ce projet concernerait principalement l'achat des matériaux, menuiseries et d'équipements durables.

Monsieur le Maire ajoute que le projet sera ensuite soumis au vote des citoyens, phase qui se déroulera entre le 14 octobre et le 1er décembre 2024, s'il est jugé conforme au règlement et sous réserve de l'accord du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE,

- EMET un avis favorable à ce projet

- **Programme du 11 novembre 2024 – Plantation arbre de la libération**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre d'Indre-et-Loire (UDACVG 37) et le service départemental d'Indre-et-Loire de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG 37) propose la plantation d'un arbre à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la libération.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de le planter au city stade avec les enfants et les anciens combattants. Il conviendra de choisir l'essence de l'arbre.

De ce fait, la cérémonie commémorative du 11 Novembre 2024 se déroulera selon le programme suivant :

- 11h30 : rassemblement place de l'église, **plantation de l'arbre au city stade**, dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la petite salle communale

Le rendez-vous du conseil municipal pour l'installation est fixé à 11h00 à la petite salle communale.

- **Colis repas de l'Age d'Or**

Monsieur Jérôme ROY fait un point sur le repas de l'Age d'or du week-end dernier et sur le nombre de colis à préparer pour les personnes y ayant droit.

- **Demande de subvention APE Collège « André DUCHESNE »**

Dél. n°2024.07.10.059/ Reçue en sous-préfecture de Chinon le 17 octobre 2024

Monsieur le Maire explique que, dans un courrier adressé à la mairie, l'APE du collègue ANDRE DUCHESNE de l'Île Bouchard adresse une demande de subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-2025 au profit d'un effectif de 18 élèves et à hauteur de 5€ par élève

Il ajoute que cette subvention permettrait de financer différents projets éducatifs et de diminuer la participation financière des familles et ainsi ouvrir au plus grand nombre ces activités.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE la subvention pour les 18 élèves de Parçay sur Vienne soit $18 \text{ €} \times 5 = 90 \text{ €}$
- CHARGE Monsieur le Maire de verser la subvention
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748

- **Remboursement de facture : Achat Octobre Rose 2024**

(Madame Magali TETRAULT quitte la séance)

Madame Magali TETRAULT a acheté des décorations pour embellir la commune à l'occasion d'Octobre Rose 2024 pour un montant de 22.24 €, la commune ne disposant pas de moyen de règlement pour les achats sur

internet, Madame Magali TETRAULT a réglé cette commande par ses propres deniers.

Donc il convient d'établir le remboursement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité de rembourser Madame Magali TETRAULT pour un montant de 22.24 € TTC
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget unique communal 2024, à l'article 60632 - fournitures de petit équipement.

(Madame Magali TETRAULT réintègre la séance)

• **Questions diverses**

Prêt de la salle communale : ACAB

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de l'ACAB (théâtre) pour le prêt de la petite salle communale (en dépannage suite à la fermeture de la salle de l'île bouchard) aux dates suivantes :

- Mercredi 9/10/2024 de 20h à 22h
- Samedi 9/11/2024 de 20h à 22h
- Mercredi 13/11/2024 de 20h à 22h
- Mercredi 5/02/2025 de 20h à 22h
- Samedi 22/02/2025 de 20h à 22h
- Mercredi 26/02/2025 de 20h à 22h

Pour des répétitions de théâtre avec environ 7 personnes.

Le conseil municipal donne son accord.

Avis CCTVV

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant le financement des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées.

En effet, il devra voter en conseil communautaire du 8 octobre 2024 pour le maintien de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou bien pour l'institution de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Après discussions sur les avantages et inconvénients de chaque proposition ainsi que l'illustration par des exemples, le conseil municipal émet l'avis suivant :

- 3 voix pour le maintien de la REOM
- 9 voix pour l'institution de la TEOM
- 2 abstentions

Marchés gourmands

Monsieur Jérôme ROY fourni aux élus le bilan financier de la saison 2024 des marchés gourmands

Pussifolies

Madame Magali TETRAULT demande l'aide du conseil municipal afin de démonter les deux tableaux des Pussifolies exposés dans la commune car leur location touche à sa fin.

Le conseil municipal répond qu'ils seront démontés au retour de Monsieur Vincent PARAT, dans 15 jours.

Stade

Monsieur Joël ARNAULT expose qu'une subvention FAFSA est possible au titre du passage en Eclairage LED du stade. Madame Sophie NICOLAS dit qu'il n'y a pas de subvention du SIEIL pour ce projet. Il conviendra de constituer un dossier.

Voirie

Madame Claudine ARCHAMBAULT signale un fossé en mauvais état aux Chillaudières. Monsieur le Maire convient qu'il faudra le nettoyer et le curer.

Comice

Madame Magali TETRAULT fait un point sur le comice agricole qui a eu lieu le week-end du 21 et 22 septembre 2024 et demande aux élus s'ils ont eu des retours des administrés.

Il en ressort que le concours de bucheron et celui de labour ont été appréciés mais que les festivités auraient été préférées sur une seule et même journée.

Feu d'artifices

Madame Sophie NICOLAS annonce que Monsieur CHEMINET gaël a obtenu son certificat d'artificier.

Le conseil municipal s'est clôturé à 21h00